

L'an deux mil quatorze, le vingt-six du mois de novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, MALLET Philippe, PELISSIER Alain, COUVE Christine, FREITAS Manuel, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, PEGAS Paulo et BARROT Jean-François

Absents excusés : MM ANGLARET PASCAL, Mme PASTRE Annie

Mme COUVE CHRISTINE a été élue secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ASP POUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Une subvention de l'ASP a été versée à la commune pour la mise en place des rythmes scolaires, elle est de 50.00 € par enfants et s'élève donc pour la commune de Solignat à 1 380.00 €. Etant donné que c'est la Communauté de Communes des Puys et Couzes qui gère les TAP, il est donc décidé à l'unanimité de reverser la totalité de la somme à la Communauté de Communes.

VIREMENT AU CCAS

Il faut procéder au virement de la commune au CCAS. Il est donc décidé de faire un virement de 3 000.00 €.

CONVENTION LYONNAISE DES EAUX

La nouvelle convention de la Lyonnaise des eaux pour l'entretien des bouches et poteaux incendie a été envoyée et présentée.

Le Conseil Municipal accepte que la convention soit signée mais demande à ce que pour l'an prochain VEOLIA soit interrogé en tant que concurrent. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

SIEG – CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS DE NOEL

La convention pour l'achat des illuminations de Noël a été envoyée et présentée. Le conseil municipal charge le Maire d'inscrire au prochain BP le montant de la prise en charge de la Mairie afin de pouvoir faire le règlement et l'autorise à signer la convention.

CONTRAT POUR LE MENAGE DE LA SALLE POLYVALENTE – AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES

Le contrat actuel pour le ménage de la salle polyvalente est de 2 heures hebdomadaire. Sur la pratique, il s'avère que celui-ci est un peu juste et qu'il faudrait l'augmenter d'une heure.

Il est donc décidé d'augmenter le contrat de travail d'une heure. Il passe donc de 2 heures à 3 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2014.

Un nouveau contrat de travail sera fait pour Mme Marion MAZELLA DI CIARAMMA.

INDEMNISATION DE CONSEIL POUR LE TRESORIER

Comme tous les ans il faut payer les indemnités de Conseil au Trésorier Monsieur FLATRES.

Il est donc décidé de payer à hauteur de 50 % soit 164.97 €.

Monsieur le Maire est chargé de procéder au règlement sur le mois de DECEMBRE 2014.

SMACL – ASSURANCES STATUTAIRES

La commune à une assurance à la SMACL pour le remboursement d'une partie des indemnités journalières pour le personnel titulaire CNRACL. Celui-ci est calculé sur la masse salariale avec un taux de 6.39% pour 15 jours ouvrés.

Cela concerne les AT, les maladies imputables au service, la maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes, la longue maladie, la maladie longue durée et la maternité.
Les éléments assurés sont : TIB/NBI/SF/IR.

La SMACL fait une proposition à la commune du même taux pour une franchise de 10 jours ouvrés.

Ces nouvelles conditions sont acceptées et Monsieur le Maire est chargé de signer le nouveau contrat.

SIAD DE SAINT AMANT ALLENDE

La commune de SOLIGNAT est rattachée au SIAD de Saint –Amant-Allende, tandis que la commune de Vodable est rattachée au SIAD d'issoire.

Après avoir joint l'ARS, il nous a été conseillé de faire une demande écrite à l'ARS afin de faire la demande de rattachement de Solignat au SIAD d'Issoire.

Monsieur le Maire est chargé de faire le courrier.

VIREMENT DE CREDIT – BUDGET COMMUNE

Un virement de Crédit du Compte 2183 – achat matériel informatique au compte 2051 – Achat logiciel doit être fait pour un montant de 4 000.00 € afin de pouvoir payer la facture JVS Mairistem concernant la mise en place d'HORIZON ON LINE d'un montant de 2 757.36 €.

Monsieur le Maire est chargé de faire le virement de crédit et de régler la facture de JVS MAIRISTEM.

TRAVAUX PLACE DES TILLEULS

La Place des Tilleuls doit être refaite, le montant des travaux seront inscrits au BP 2015.
Le travail d'étude est confié à Monsieur Marc DESSAIGNE.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 23 h 00